



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi huit du mois d'avril, à dix neuf heures et sept minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué le 1^{er} Avril 2021, s'est réuni à la Salle Corjial sous la présidence de Madame COUTY Tania, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents: Mrs HERCOUET, GRANGIER, CHAZALLET, LAYRIS, MARTIN, MUNOZ, BORG, BOURDILLEAU, TARTARE Mmes COUTY, DEVEVEY, DULON, KONTOWICZ, NUNES, SCHMIDT, STANISLAS, BORDES-DEMOLIS, ORDUREAU, REIGT,

Procurations : Mme BALLARIN-GUILLEMOT à Mme KONTOWICZ, M. MURARD à Mme COUTY, Mme HANY à Mme STANISLAS.

Absents : M. RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Claire KONTOWICZ

Madame Tania COUTY, Maire, ouvre la séance à 19h07.

Madame COUTY procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que le quorum a été atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme KONTOWICZ Claire est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Madame COUTY informe de la présence de Mme MANZANO, Inspecteur des Finances Publiques, Conseillère aux Décideurs Locaux, afin de présenter le point II de l'ordre du jour.

I – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal précédent

Mme COUTY, précise que les rectifications demandées par Monsieur LAYRIS ont été faites. Monsieur LAYRIS revient sur la retranscription des débats précédents et demande le retrait de la phrase suivante :

« Madame COUTY regrette de revenir dans le passé plutôt que vers l'avenir : l'ancienne majorité a voté contre le PLUI à la Communauté des Communes durant le dernier mandat »

Madame le Maire se prononce favorablement mais une demande sera faite à la CDC afin de clarifier les informations données.

Monsieur BOURDILLEAU arrive à 19h19

II – Approbation du Compte de Gestion 2020 de la commune

Madame COUTY donne la parole à Mme MANZANO .

Résultats budgétaires de l'exercice

22100 - SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 244 102,85	2 558 866,94	3 802 969,79
Titres de recette émis (b)	546 684,34	2 225 179,76	2 771 864,10
Réductions de titres (c)		1 530,00	1 530,00
Recettes nettes (d = b - c)	546 684,34	2 223 649,76	2 770 334,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 244 102,85	2 558 866,94	3 802 969,79
Mandats émis (f)	602 154,92	1 970 294,78	2 572 449,70
Annulations de mandats (g)		2 161,35	2 161,35
Depenses nettes (h = f - g)	602 154,92	1 968 133,43	2 570 288,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		255 516,33	200 045,75
(h - d) Déficit	55 470,58		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033025

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CASTRES-GIRONDE

ETABLISSEMENT : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22100 - SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-275 977,26		-55 470,58		-331 447,84
Fonctionnement	492 385,44	120 479,50	255 516,33		627 422,27
TOTAL I	216 408,18	120 479,50	200 045,75		295 974,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
22150-TRANSP SCOL ST CAPRAIS D					
Investissement					
Fonctionnement	6 054,02		5 850,36		11 904,38
Sous-Total	6 054,02		5 850,36		11 904,38
TOTAL III	6 054,02		5 850,36		11 904,38
TOTAL I + II + III	222 462,20	120 479,50	205 896,11		307 878,81

Après une synthèse du Compte de gestion 2020 de la commune, Mme MANZANO signale que la capacité d'autofinancement brute de la commune est très en dessous des moyennes régionales.

Sur 2020, la capacité d'autofinancement nette est en dessous mais l'effort qui a été fait sur la réduction des charges en 2020 contribue nettement à son amélioration.

En terme de base des taux de la taxe foncière bâtie, la collectivité a des bases inférieures aux strates régionales.

Monsieur LAYRIS demande si cela correspond à l'ensemble des communes de la CDC ;

Madame MANZANO précise que ce n'est pas une généralité.

Pour la taxe d'habitation, le taux est supérieur à la strate régionale.

Monsieur LAYRIS précise que l'on ne peut pas augmenter le taux mais qu'en terme de recettes nous sommes en dessous ;

Les bases sont le résultat du tissu fiscal mais la collectivité n'est pas à l'origine de cela mais il est possible d'augmenter les taux.

Madame ORDUREAU précise que nous sommes bien placés en terme d'endettement mais ce sont les charges fixes qui sont élevées.

Madame MANZANO explique que pendant quelques années il y a eu beaucoup de dépenses par rapport aux produits ce qui a donné une CAF négative et donc des résultats négatifs. Maintenant qu'il y a ce passif, l'excédent capitalisé est amoindri ce qui entraîne une ressource faible pour investir.

Pour précision, elle rajoute que l'emprunt n'est pas le seul critère à prendre en compte, il manque des fonds propres.

Le fond de roulement reste bas et un nouvel emprunt entraînerait une CAF négative.

Madame le Maire interroge sur la perspective de capacité d'emprunt,

Madame MANZANO répond que cela reste limité car il faut que la CAF nette couvre le remboursement des annuités d'emprunt mais aussi une partie des dépenses de fonctionnement.

Monsieur TARTARE demande si des leviers existent pour pouvoir augmenter cette CAF,

Il faut continuer ce qui est fait depuis 2020, mais avec des produits faibles, l'augmentation est lente.

Madame le Maire confirme qu'il faut baisser les charges.

Madame BORDES-DEMOLIS signale que dans les années 2017,2018.. nous n'étions pas malheureux cependant Mme MANZANO répond que cela ne pouvait pas durer indéfiniment.

Madame COUTY confirme que cela reste des choix politiques notamment la rénovation de la salle Corjial (qui aurait pu être à moindre coût), la démolition de bâtiments neufs (tennis, pétanque).

Madame BORDES-DEMOLIS affirme qu'elle comprend la situation financière mais qu'il y a plus grave mais remercie Madame MANZANO de son intervention précise et claire.

Madame COUTY confirme que cela reste des choix politiques et se demande si tout le monde vit bien à Saint-Caprais. Et que nous n'avons toujours pas répondu à la préfecture sur le million d'euros qui doit être investi pour l'accessibilité handicapés aux bâtiments publics.

Madame NUNES s'interroge sur un emprunt futur ;

Madame MANZANO précise qu'il faut être mesuré et en concordance avec notre capacité d'autofinancement.

Madame COUTY rajoute que la gestion d'une commune reste du bon sens et que tout le monde est en capacité d'entendre que si on emprunte, nous devons pouvoir rembourser nos emprunts.

L'amélioration de cette année est due à la conjonction de trois facteurs : une baisse des charges, une hausse des produits et un remboursement des indemnités d'emprunt en baisse.

Madame MANZANO explique qu'elle n'a pas fait de prospectives mais qu'elle pourrait le faire.

Madame COUTY précise que l'arrêt du projet de l'école était une réalité à la vue des éléments énoncés et non un choix politique.

Madame ORDUREAU demande qu'elle serait la CAF idéale pour pouvoir être en capacité d'emprunter normalement ;

La CAF devrait être multipliée par trois afin d'atteindre une stabilité financière.

Pour conclure, Madame MANZANO confirme que la situation s'améliore et qu'il faut poursuivre les efforts.

Madame le Maire, confirme que le Diaporama sera communiqué ultérieurement, et passe au vote.

Le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire remercie Madame MANZANO.

III – Approbation du Compte Administratif 2020 de la commune

Madame le Maire expose le Compte Administratif de la commune par chapitre dont voici la synthèse qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses : 1 968 133,43 €

Recettes . : 2 223 649,76 €

Excédent de clôture : 255 516,33 €

Investissement

Dépenses : 602 154,92 €

Recettes : 546 684,34 €

Restes à réaliser : 68 932,82 €

Monsieur LAYRIS demande des précisions sur les écritures comptables ;

Madame le Maire précise que de nombreux comptes ont été remaniés du fait du changement de trésorerie suite à de multiples erreurs d'imputations précédentes.

Monsieur LAYRIS interpelle sur les recettes d'investissements,

Madame COUTY informe que suite au changement de trésorerie, des rectifications d'imputations budgétaires ont été effectuées.

Hors de la présence de Madame le Maire, le plus âgé de l'assemblée prend la présidence, Monsieur MUNOZ. constate que le quorum est atteint et demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif communal 2020

Le Conseil Municipal de ce fait approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

Madame le Maire change l'ordre du jour pour une meilleure compréhension de l'assemblée délibérante.

IV – Vote du Compte de gestion du Budget annexe du transport scolaire

Madame la Maire demande de voter l'adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe transport scolaire

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033025

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CASTRES-GIRONDE

ETABLISSEMENT : TRANSP SCOL ST CAPRAIS DE BDX

Résultats budgétaires de l'exercice

22150 - TRANSP SCOL ST CAPRAIS DE BDX

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		6 054,02	6 054,02
titres de recettes émis (b)		6 705,62	6 705,62
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		6 705,62	6 705,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		6 054,02	6 054,02
Mandats émis (f)		855,26	855,26
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		855,26	855,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 850,36	5 850,36
(h - d) Déficit			

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

V– Vote du compte administratif du budget annexe transport scolaire

Hors de la présence de Madame le Maire, le plus âgé de l'assemblée prend la présidence, Monsieur MUNOZ. constate que le quorum est atteint et demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif « transport scolaire 2020 »

Le Conseil Municipal de ce fait approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033025

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CASTRES-GIRONDE

ETABLISSEMENT : TRANSP SCOL ST CAPRAIS DE BDX

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22150 - TRANSP SCOL ST CAPRAIS DE BDX

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TRANSP SCOL ST CAPRAIS DE BDX					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total	6 054,02		5 850,36		11 904,38
TOTAL III	6 054,02		5 850,36		11 904,38
TOTAL I + II + III	6 054,02		5 850,36		11 904,38

VI – Affectation de résultat du budget Transport scolaire sur la commune

Madame la Maire propose au conseil municipal après l'adoption précédente du compte de gestion 2020, le report suivant au budget 2021 de la commune :

Résultat de l'exercice : 5 850,36€

Résultat exercice antérieurs : 6054,02€

Affectation de résultat reversé à la collectivité de rattachement: 11 904,38€

VII- Clôture et report budget annexe transport scolaire

Madame le Maire précise que cela est demandé par le trésor public

Par délibération 21/2020 en date du 23 Novembre 2020, le conseil municipal a adopté la clôture du budget annexe Transport Scolaire .

A l'issue de la gestion 2020, on constate un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 11904,38 €.

En vertu des articles L 1612-7 et L 2311-6 du CGCT, et afin de permettre à Madame la Trésorière de Castres Gironde, de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre l'excédent de la section de fonctionnement au profit de la section de fonctionnement du budget de la commune comme suit :

- ◆ excédent de fonctionnement capitalisé : 11 904,38 €.

Madame le Maire demande en vertu du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29, L 1612-7 et L2311-6, de :

D'autoriser à main levée:

Article 1^{er} : d'autoriser Mme la Trésorière de Castres Gironde à reprendre l'excédent capitalisé ;

Article 2 : d'adopter l'ouverture des crédits en conséquence au titre du budget de la commune ;

Article 3 : d'autoriser Mme la Trésorière de Castres Gironde à clôturer définitivement le budget annexe Transport scolaire en date du 31/12/2020.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que certaines charges étaient imputées en partie sur le budget principal ; et que le transport scolaire n'a pas été utilisé cette année.

Il faudra statuer rapidement sur le bus, que devons nous en faire sachant que le conducteur n'a pas renouveler sa FIMO et que les contrôles techniques sont périmés

Madame le Maire informe que Madame MANZANO a demandé la clôture du budget annexe de la Caisse des Écoles.

VIII- Vote affectation de résultat 2020 du budget de la commune

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 255 516,33 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 371 905,94 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 627 422,27 €

Report Budget Transport Scolaire clôturé au 31/12/2020 11 904,38€

Résultat total à affecter 639 326,65€

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -331 447,84 €

Report en investissement D 001 -331 447,84€

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -68 932,82 €

Besoin de financement F	=D+E	-400 380,66 €
AFFECTATION = C	=G+H	639 326,65€
<hr/>		
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		400 380,66 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<hr/>		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		<u>238 945,99€</u>
<hr/>		
DÉFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le report de fonctionnement de l'exercice 2020.

IX - Vote des taux d'imposition 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Madame la Maire propose au conseil municipal, le maintien des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021 à savoir :

- Taxe foncier bâti 22,50 %

Le taux de référence pour 2021 sera donc de 39,96% comprenant le taux départemental 2020 de 17,46%

- Taxe foncier non bâti 56,93%

Madame le Maire explique que la suppression de la taxe d'habitation introduit la mise en place d'un coefficient correcteur et d'une allocation compensatrice ;

Celui-ci correspond aux recettes précédentes perçues et actuelles. Si le coefficient est supérieur à 1, nous sommes compensés.

Il est rappelé que l'état compenserait la perte de la taxe d'habitation.

Monsieur LAYRIS demande si nous pouvons changer le taux, car depuis trois ans il n'a pas augmenté ;

Madame COUTY répond que raisonnablement, vu la pression fiscale déjà en place, il n'est pas envisageable de l'augmenter.

Monsieur LAYRIS continue en précisant que si un projet se met en place, nous pouvons y prétendre provisoirement et réduire le taux d'ici quatre ans.

Madame le Maire précise que cela est possible mais avant de parler d'augmentation, il faut savoir pour quel projet.

Une réunion plénière concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement se tiendra prochainement car il faut des objectifs sur le mandat.

Monsieur TARTARE confirme qu'il est nécessaire de réaliser un travail préalable sur le sujet.

Monsieur LAYRIS précise que ce vote arrive un peu tôt,

Madame le Maire précise que c'est une obligation avant le 15 Avril de voter les taux.

Madame BORDES-DEMOLIS interroge sur la compensation de la taxe d'habitation,

Madame le Maire indique que celle-ci est en notre faveur pour 175 058 €.

Madame BORDES-DEMOLIS continue sur le fait que la pression fiscale va diminuer suite à la suppression de celle-ci ;

Madame le Maire précise que le calcul comprend plusieurs facteurs et qu'il y a plusieurs angles de vue.

Celle-ci se traduit comme suit :

- Taxe foncière : 1091308 €
- Taxe foncière non bâti : 26 245 €
- Allocations compensatrices : 34 069 €
- Autres taxes : 18 879 €

Soit un total de 1 345 559 €

Monsieur LAYRIS demande si il y a une augmentation sur N-1 des recettes fiscales totales,

Madame le Maire confirme.

Après discussion, le conseil Municipal vote à 21 voix « pour » et 1 « Abstention » (G.LAYRIS)

X - Élection des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS

Madame le Maire indique que cela fait partie des élections à refaire suite à la démission de l'ancien maire. Madame COUTY devient de droit Présidente du CCAS.

Il est indiqué que chacun dispose d'une enveloppe avec la liste de Mme DEVEVEY, une liste vierge et une enveloppe.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 7 membres élus et 7 membres non élus.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie, a déposée lui-même dans l'urne son bulletin secret.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats suivants :

22 voix « pour » la liste de Anne-Claire DEVEVEY

Présidente: Mme Tania COUTY, Maire

Conseillers Municipaux : Anne Claire DEVEVEY, Mme SCHMIDT, Mme STANISLAS, Mme NUNES, Mme DULON, M. BORG, Mme REIGT.

XII - Élection des membres élus au Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles

Monsieur LAYRIS interroge sur la disparition du conseiller délégué aux risques sur la commune

Madame le Maire précise que dans un souci de disponibilité de celui-ci, il n'a pas été reconduit mais Monsieur TARTARE travaille sur le dossier du Schéma directeur des eaux pluviales comme convenu.

Pour revenir à la caisse des écoles, même si elle est amenée à disparaître, il est obligatoire de renommer les membres ;

Madame le Maire rappelle que le conseil d'administration de la caisse des écoles, présidé par le Maire est composé de **5 élus**.

Madame le Maire demande si le vote peut se faire à main levée, que l'ensemble du conseil accepte.

Il est donc proposé de désigner les cinq membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Mme KONTOWICZ Claire
- Mme NUNES Christelle
- Mme SCHMIDT Audrey
- M. LAYRIS Georges
- M. MURARD Sébastien

Délibération adopté à l'unanimité,

Informations :

Point sur le scolaire

Mme KONTOWICZ précise que le maintien des écoles ouvertes pour les enfants des familles prioritaires était forcément soumis à l'ouverture de la cantine et c'est donc naturellement que nous avons proposé aux familles cette possibilité.

Un accueil des enfants prioritaires a été mise en place pour 13 enfants à la maternelle et entre 15 et 18 enfants à l'élémentaire, mais ce ne sont pas toujours les mêmes enfants accueillis.

On note cependant moins d'enfants au périscolaire.

L'école en distanciel n'a été organisée que pour cette semaine du 6 au 9 avril, les cours sont censés reprendre en présentiel à partir du 26 avril après les vacances scolaires..

Point sur la vaccination

Mme DEVEVEY annonce qu'un centre de vaccination va ouvrir sur Sadirac à partir du 16 avril qui regroupe les trois CDC (Les portes de l'entre deux mers, du Créonnais et les vallons de l'Artoli). Le vaccin utilisé, sous réserve de confirmation, sera Moderna et concernera les premières doses.

Il sera ouvert du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h dans un premier temps et en soirée par la suite. Le lieu a été choisi en raison de son très haut débit internet notamment.

Un recensement des personnes de plus de 75 ans, sur demande de la CDC, a été réalisé et la liste est envoyée.

La semaine prochaine le recensement touchera les personnes de 60 et 70 ans.

Les enseignants des écoles et les agents des différentes communes impliquées pourront être inscrits sur la liste des personnes prioritaires en profitant des doses en surnuméraire en fin de journée (par appel téléphonique de la CDC).

Les prise de rendez-vous se feront sur Doctolib mais des créneaux seront réservés au CCAS.

Les personnes seront concernées suivant le calendrier vaccinal du gouvernement.

Une demande de bénévolat est lancée pour l'accueil dans ce centre et l'aide au bon fonctionnement.

Il est précisé que d'autres directives viendront de l'ARS.

L'ARS préconise 1000 injections par semaine soit 166/jours. Cela correspond à la capacité de la salle actuellement.

Madame le Maire confirme que l'ensemble des professions paramédicales ont été contactés.

Le chiffre recensé est de 44 personnes de plus 75 ans résidant à Saint Caprais.

Madame le Maire précise qu'un centre de vaccination est dimensionné pour 100 000 habitants et qu'il ne faut pas hésiter à venir s'inscrire soit à la mairie soit en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49

COUTY Tania		MARTIN Benoît	
HERCOUET Brice		BALLARIN-GUILLEMOT Stéphanie	Procuration à Mme KONTOWICZ
KONTOWICZ Claire		BOURDILLEAU Steve	
GRANGIER Alain		HANY Cindy	Procuration à Mme STANISLAS
DULON Sandrine		RODRIGUEZ Jean-Luc	Absent
CHAZALLET Patrice		STANISLAS Anne	
DEVEVEY Anne-Claire		REIGT Corinne	
MURARD Sébastien	Procuration à Mme COUTY	ORDUREAU Claire	
BORG Sylvain		MUNOZ Armand	
NUNES Chrystelle		BORDES-DEMOLIS Maryline	
TARTARE Jérôme		LAYRIS Georges	
SCHMIDT Audrey			